Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
برنامج دعم تنفيذ عقد الشراكة

LA TRIMESTRIELLE DU P3A

N°41
Avril - Mai - Juin 2018

PROGRAMME FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE

www.p3a-algerie.org

Actu Jumelage :

- Clôture du Jumelage Cour des Comptes
- Conférence de mi parcours du Jumelage Appui au Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme
- Le P3A : De nouveaux projets de jumelages pour 2019

Spring :

- Séminaire National de Restitution sur « L'Implémentation de la norme NA /ISO 26000 »
- Appui au CNES en matière d'évaluation des politiques publiques

TAIEX :

Mission d'experts en appui au développement de la Fonction Prospective au niveau de l'Administration Centrale du Ministère de l'Energie

CLÔTURE DU JUMELAGE COUR DES COMPTES

M. Abdelkader Benmarouf
Président de la cour des comptes Algérienne

« Ce jumelage aura permis à la Cour des Comptes d'améliorer sa relation avec son environnement, de se doter d'outils de contrôle et de méthodologies modernes ainsi que la réorganisation de ses services. Cela nous permet de prétendre petit à petit à travailler selon les standards internationaux en matière de contrôle des finances publiques».

Aussi, dans le cadre de la nouvelle loi organique, la Cour sera chargée de la certification des comptes de l'Etat, une mission complexe qui demande des qualifications exceptionnelle.

C'est la raison pour laquelle, la coopération entre la Cour des comptes et ses homologues européens, dans le cadre du P3A (Programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne) devra se poursuivre pour que cette institution puisse accomplir les nouvelles missions qui lui seront confiées par la future nouvelle loi organique des lois de finances ».

M. Didier Migaud
Président de la cour des comptes Française

« Si le jumelage s'achève aujourd'hui, la dynamique de modernisation à laquelle il a donné l'impulsion a vocation à se poursuivre »

Ce séminaire de clôture est un moment fort pour les cours de compte Française et Algérienne. Il couronne plus de deux années d'échanges et de dialogue particulièrement dense dont nos deux institutions ressortent mutuellement enrichies.

Des deux côtés de la méditerranée, c'est un effort collectif considérable qui a été fourni tout au long de ce jumelage. L'intégralité des livrables prévus au programme de ce jumelage et notamment 13 guides et manuels de contrôle couvrant tout l'éventail des missions de la cour Algérienne ont été élaborés.

Prés de 250 recommandations tendant à la modernisation de son organisation et de son fonctionnement, ont été formulées sur la base de diagnostics effectués conjointement par les membres de la cour Algérienne et les experts français et portugais, et leur mise en œuvre a fait l'objet tout au long de ces 28 mois d'échanges d'un suivi précis.

Au terme de ce long jumelage, je voudrais saluer les profondes évolutions de la cour des comptes Algérienne. La cour est désormais plus ouverte, mieux organisée et outillée pour l'exercice de ses missions. Si le jumelage s'achève aujourd'hui, la dynamique de modernisation à laquelle il a donné l'impulsion, a vocation à se poursuivre.

RÉALISATIONS DU JUMELAGE INSTITUTIONNEL ENTRE LA COUR DES COMPTES ALGÉRIENNE ET LE CONSORTIUM DIRIGÉ PAR LA COUR DES COMPTES FRANÇAISE

Consciente des responsabilités qu'elle doit assumer au sein du système national de contrôle des finances publiques, la Cour des comptes s'est fixée comme objectifs d'être un exemple de bonne conduite dans ce domaine et de forcer la reconnaissance par la qualité de ses travaux de contrôle.

Poursuivant cette finalité, la Cour s'est attelée, dans le cadre de la mise en œuvre du jumelage institutionnel (2016-2018) conclu avec un consortium, dirigé par la Cour des comptes française et comprenant le tribunal des comptes portugais et l'école nationale à renforcer son professionnalisme.

Ce projet de jumelage constitue, en fait, une étape majeure d'un processus enclenché depuis quelques années portant sur l'amélioration de la qualité et de la performance des travaux de contrôle de la Cour des comptes , à travers notamment , le renforcement de son indépendance , la promotion de son professionnalisme , le raffermissement de sa valeur et de ses avantages, en tant qu'Institution supérieure chargée de veiller au bon emploi des deniers publics et l'accroissement de la confiance

placée en elle par les parties prenantes.

Les échanges tissés entre la Cour des comptes et le consortium au cours des vingt-huit mois de jumelage ont été particulièrement denses et enrichissants. Les partenaires du jumelage ont tous très largement mobilisé les membres de leur personnel : près de 92 personnes, côté français et portugais, et 300 personnes côté algérien, issues de l'ensemble des chambres et des services support de la Cour des comptes algériens, ont ainsi participé aux activités du projet.

La totalité des livrables prévus au jumelage a été produite : 13 guides et manuels de contrôle, couvrant l'ensemble des missions de la Cour (apurement des comptes, contrôle de la qualité de la gestion, évaluation des politiques publiques, et appréciation de l'exécution des lois de finances) ont été réalisés .

La Cour des comptes est arrivée, à l'issue de ce jumelage, à rationaliser son organisation et structurer ses fonctions transversales et de soutien afin de mieux programmer, organiser et piloter son activité.

En effet, la Cour des comptes a institué une fonction d'orientation stratégique et de coordination, assurée par trois comités : un comité stratégique (qui regroupe les deux présidents des comités de coordination et les trois rapporteurs généraux), qui propose les priorités stratégiques de contrôle et les travaux communs entre les chambres, et deux comités de coordination, l'un propre aux chambres nationales et l'autre aux chambres territoriales.

Ces instances, qui se sont chacune réunies à plusieurs reprises au cours de l'année 2017, ont vocation à favoriser le développement de travaux de nature transversale : la part des travaux thématiques, par rapport aux contrôles organiques, dans la programmation de la Cour, s'est ainsi accrue de 2016 à 2018.

La Cour a professionnalisé sa fonction ressources humaines, en se dotant d'un plan stratégique et d'un plan opérationnel de la formation, qui posent les bases d'une formation adaptée aux besoins des structures de la Cour. Les présidents de chambre et le secrétariat général sont désormais en mesure de mieux anticiper les besoins en formation des chambres et des services support de la Cour, en fonction de l'évolution des missions et de la programmation. Des outils de planification de l'offre de formation ont également été élaborés, afin d'assurer l'adéquation des compétences des personnels de contrôle à l'évolution de leurs missions.

La Cour s'est dotée d'instruments de programmation qui visent à assurer une meilleure adéquation de ses moyens à ses missions. Elle a ainsi élaboré un référentiel d'activités de chambre, qui a vocation, en cartographiant l'ensemble des activités relevant d'une chambre, à orienter l'allocation des moyens et des effectifs entre chambres, et doit favoriser l'utilisation la plus efficiente par la Cour de ses ressources.

Les travaux conduits dans le cadre du jumelage ont amélioré l'exercice par la Cour de ses missions de contrôle juridictionnel. Les nombreux guides et outils de contrôle élaborés conjointement par les équipes françaises et algériennes ont non seulement contribué à formaliser et harmoniser les pratiques, mais surtout favorisé la compréhension de l'approche fondée sur le principe de sélectivité des contrôles. Il est désormais largement admis, au sein de la Cour algérienne, qu'elle n'a pas vocation à contrôler de manière uniforme l'intégralité des comptes déposés par les comptables publics, mais à calibrer l'intensité de ses contrôles en fonction du niveau de risques présenté par chaque justiciable.

La Cour a accompli une avancée conceptuelle en abandonnant l'objectif d'un contrôle exhaustif des organismes de sa compétence. Elle s'y engage résolument. La définition d'une stratégie curiale, la mise en place d'un outil de sélection et d'un guide de l'apurement qui distingue les diligences obligatoires des diligences approfondies sont autant d'outils que la programmation 2018, qui a démarré sur ces nouvelles bases, permettra d'affiner et de faire progresser.

L'amélioration du suivi des contrôles et de l'analyse des décisions de la Cour en matière juridictionnelle qui devrait résulter des applications en cours de finalisation permettra également de perfectionner le dispositif mis en place.
L'assainissement du fichier des justiciables, base première de la programmation, est en très bonne voie. L'implication du greffe et celle de la sous-direction informatique sont manifestes.

Concernant l'appréciation de l'exécution des lois de finances, le rapport d'appréciation de l'avant-projet de loi de règlement budgétaire est désormais produit selon un format solide et cohérent qui répond au besoin d'information du citoyen et du Parlement. Les délais de préparation, d'élaboration, et de remise du rapport s'améliorent.

S'agissant du contrôle de la qualité de gestion et de la performance et de l'évaluation des programmes publics, des avancées significatives ont eu lieu. L'élaboration de quatre guides et la tenue de nombreux ateliers de présentation des concepts et des outils de nouvelle gestion publique ont permis de commencer à homogénéiser les méthodes mises en œuvre par les magistrats dans la réalisation de leurs contrôles et d'en améliorer la qualité.

Les objectifs du jumelage sont donc atteints sous réserve de renforcer les acquis et de poursuivre les progrès amorcés. En particulier, la formation continue aux outils et guides.

LA CONFÉRENCE DE MI PARCOURS DU JUMELAGE INSTITUTIONNEL ALGERIE - FRANCE

APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME DANS SA STRATÉGIE GLOBALE POUR FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE MILIEU DU TRAVAIL, S'EST DÉROULÉE À L'ECOLE SUPÉRIEURE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE À BEN AKNOUN, LE DIMANCHE 24 JUIN 2018

وزارة التضامن الوطني و الأسرة و قضايا المرأة - Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

Lancé officiellement lors du Séminaire du 23 avril 2017, ce projet inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association. Il est financé par L'Union européenne à hauteur de 1.200 000 euros sur 24 mois.

2 chefs de projet, algérien et français, 1 correspondant de Jumelage français résidant en ALGERIE et son homologue algérien ainsi que 8 référents français et algériens animent ce projet fondé sur la co-construction et l'échange d'expériences en vue de promouvoir en ALGERIE le Droit au travail des Personnes en Situation de Handicap.

Depuis son lancement, 26 experts européens mobilisés par Expertise France sont venus travailler en liens très étroits avec leurs homologues algériens pendant 69 missions réparties en 25 activités organisées en grandes thématiques : Approche stratégique, Formation de formateurs, Parcours de la personne en situation de handicap et employabilité, formalisation des relations avec le mouvement associatif.

Cette conférence a été l'occasion de présenter à un large public les résultats déjà atteints.

Le fil rouge de ce projet : impulser le changement de paradigme pour que les textes dont l'Algérie s'est dotée, les conventions internationales ratifiées puissent vivre et bénéficier au maintien dans l'emploi et à l'insertion ou réinsertion professionnelle de Personnes en Situation de Handicap.

Pour cela, un vrai plaidoyer à soutenir.

Deux voyages d'études en Europe ont permis d'intégrer de nouveaux concepts au Projet.

La mobilisation de tous les secteurs, institutionnels, société civile, employeurs et même, et, peut-être, surtout, les personnes en situation de handicap elles-mêmes, est nécessaire pour changer le regard :

Ne plus voir ce qui manque, ne plus se focaliser sur le handicap, mais sur les compétences des personnes, voir ses propres compétences pour faire autrement, différemment, prendre en compte l'environnement, dans une dynamique évolutive de parcours.

Cependant, changer les regards ne s'improvise pas.

Pour atteindre les objectifs ambitieux dont s'est doté ce Projet, car l'envie d'aider ne suffit pas, il faut accentuer la professionnalisation dans tous les secteurs et notamment dans les établissements, les lieux de formation, les services engagés dans l'insertion professionnelle.

Les communications des experts sur l'« emploi accompagné », sur l' « évaluation du handicap », sur l' « emploi protégé », sur les expériences innovantes l'ont parfaitement illustré :

C'est ainsi que depuis le début du projet, l'Algérie a engagé la création du nouveau métier de Conseiller en Insertion professionnelle (CIP). Une activité est engagée en soutien de cette expérimentation. D'autres pistes de nouveaux métiers sont évoquées, comme celui d'ergonome et de directeur de services et établissements médico sociaux, qui feront l'objet de la

Suite... >>>

Les chefs de Projet ont présenté l'engagement du changement favorisé par la dynamique Projet à un public très attentif

prochaine thématique d'un voyage d'étude prévu à l'automne.

La première année du projet a mis en évidence **la nécessité majeure de communication autour des textes**, aussi bien entre secteurs, entre ministères, mais également en direction des employeurs qui voudraient embaucher des PSH, ou les PSH eux-mêmes. Sortir d'un fonctionnement en « *tuyaux d'orgue* » pour que progressivement l'orgue commence à résonner avec harmonie.

Au fil de chacune des missions, des liens concrets inter ministériels se renforcent : pour n'en citer que quelques-uns, les liens avec l MPPSRP via le secteur communication, l'INSP via une enquête majeure en cours et un projet d'outil d'éligibilité comme le guide barème, le MFEP via sa forte implication volontariste dans les activités de formation, et, dernièrement, 19 ministères via leur points focaux handicap qui examinent ensemble les axes de travaillent du plan quinquennal du MSNFCF. Les exemples sont multiples.

Concrètement, des accompagnements sur l'évolution en matière de règlementation s'engagent, comme par exemple une dynamique active sur l'évolution du CNPH, sur la sensibilisation des modalités indispensables d'évaluation et d'orientation du handicap à mettre en place pour séparer évaluation et décision, pour impulser a pluridisciplinarité qu'exige la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF).

Les associations sont destinataires de nombreuses formations, d'incitation à valoriser leur représentativité, notamment au CNPH, à mettre l'accent sur la formalisation de leurs écrits, de leurs réalisations, de leurs Projets, de leurs fonctionnements, de la professionnalisation du personnel embauché dans les établissements dont la gestion leur est confié avec évolution vers des diplômes ayant validité nationale. Il est également proposé que la question du statut de travailleur handicapé et de la vente de leur production donne lieu à évolution des textes.

Les propositions sont multiples. Plusieurs d'entre elles concernent les acteurs du travail et de l'emploi, les employeurs, la santé au travail.

Sortir de l'informel, pour se baser sur un accès au droit des personnes exige des compétences professionnelles et de nouveaux métiers.

Le Chef de Projet du pays bénéficiaire a cité 9 mémorandums impulsés au décours d'une des activités centrées sur le parcours de la Parcours de la personne en situation de handicap. Ces mémorandums permettront de faire vivre activement le lien que ce projet propose de renforcer activement entre ministères, institutions, secteurs, employeurs, syndicats, associations, personne en situation de handicap.

Pour soutenir cette politique, la réglementation sur l'administration spécifique du fond spécial alimenté par le 1% auquel les entreprises doivent contribuer en Algérie est désormais en cours de révision.

Cette journée très riche a montré l'étendue des thématiques et la multitude des propositions dont certaines ont commencé à être mises en œuvre.

Le changement de paradigme a été rappelé comme un défi à relever : il faut casser des anciens modèles pour pouvoir avancer autrement, avec les bons outils qui permettront progressivement, dans la pluridisciplinarité, l'intersectorialité, la professionnalisation, de … soulever un éléphant.

Les experts et les référents de résultat du Projet s'attachent, en travaillant ensemble, à favoriser en lien avec la CRJ les liens sur le plan transversal et vertical.

LE P3A : UN ANCRAGE TOUJOURS PLUS FORT DE NOUVEAUX PROJETS DE JUMELAGES POUR 2019

L'année 2018 sera l'année d'autres jumelages. L'Unité de Gestion du Programme P3A, assurera l'appui à quatre projets de Jumelages qui ont été attribués fin 2017 et démarreront courant 2018. D'autres projets sont en phase de finalisation pour l'année 2019.

I - Appui à la modernisation du service public de l'emploi

Ce projet de jumelage d'une durée de 24 mois, vise à accompagner la modernisation du Service Public de l'Emploi en Algérie et à renforcer sa capacité d'intervention.

Financé par l'Union européenne à hauteur de **1 240 000 €**, il devra permettre d'aborder l'étude des meilleures pratiques européennes susceptibles d'être adaptées au contexte algérien grâce au partenariat entre les administrations Algériennes (ANEM) et française (Pôle Emploi).

Les objectifs spécifiques de ce jumelage s'articulent autour de deux points :

- Développer les services à distance en direction des usagers du service public de l'emploi ;
- Consolider la capacité de l'ANEM à organiser et piloter le développement des compétences des personnels du Service public de l'emploi.

À l'issue du jumelage, trois résultats obligatoires devront avoir été atteints :

1- L'offre de services de l'ANEM, y inclus les services à distance mis en place pour les usagers du Service public de l'emploi, sera significativement renforcée.

2- L'organisation et les outils dont dispose l'ANEM seront renforcés afin d'assurer une meilleure capacité d'évolution de ses services.

3- La démarche de l'ingénierie de formation sera instaurée comme méthode permettant le développement des compétences des personnels de l'ANEM.

II - Appui à la Direction Générale de la Prospective dans l'organisation et l'opérationnalisation des processus métiers liés à la prospective

Ce projet de jumelage a pour objectif général de développer la fonction d'appui- conseil de la Direction Générale de la Prospective, au pilotage stratégique, à la prospective et à la territorialisation des politiques publiques (« anticipation-proposition-évaluation ») dans les domaines socio-économiques.

L'objectif spécifique de ce projet est le renforcement de l'organisation et les capacités de la DGP autour des processus-métiers de la prospective et de développer la gestion de l'information et les outils nécessaires à la conception et l'évaluation des politiques publiques.

D'une durée de 24 mois, ce jumelage est lancé entre la Direction Générale de la Prospective Algérienne et un consortium européen : France – Allemagne. Il est financé par l'Union européenne à hauteur de **1 050 000 €**.

À l'issue du jumelage, quatre résultats obligatoires devront être atteints :

- Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la DGP seront renforcées,
- Un dispositif de collecte-traitement et diffusion de l'information permettant de développer des analyses stratégiques, sera opérationnel,
- A partir d'instruments adaptés, des études prospectives seront réalisées,
- La DGP maîtrisera les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

III - Appui à la Direction Générale des Douanes pour la mise en place d'une Centrale des Risques

Ce projet de jumelage a pour objectif général de faciliter le commerce international à travers l'harmonisation des contrôles douaniers et fiscaux avec les meilleures pratiques internationales.

L'objectif spécifique de ce projet est de Moderniser la Direction Générale de Douanes (DGD) par la création d'une centrale des risques et l'amélioration de la qualité des services.

À l'issue du jumelage, trois résultats obligatoires devront être atteints :

- La Centrale des Risques intégrant les résultats des contrôles préalables, immédiats ou postérieurs, et les conséquences contentieuses est créée.
- Le processus de dédouanement est simplifié par la mise en œuvre de canaux de contrôle séparés en fonction du risque identifié.
- La formation en matière de Gestion des Risques est assurée.

IV - Renforcement de l'expertise scientifique et technique et mise en œuvre du système de management de la qualité au sein de la police scientifique et technique algérienne

Ce projet de jumelage a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de l'Etat de droit par le renforcement des services de la Police Scientifique et Technique conformément aux normes et bonnes pratiques européennes.

L'objectif spécifique de ce projet est le renforcement de l'expertise scientifique et technique et la mise en œuvre du système de management de la qualité au sein de la Police Scientifique Algérienne.

À l'issue du jumelage, trois résultats obligatoires devront avoir été atteints :

- Les capacités institutionnelles et techniques du Département d'Assurance Qualité ont été renforcées.
- Les compétences du personnel et le système de Management d'Assurance Qualité ont été mis à jour.
- Un certain nombre de méthodes ont franchi les étapes importantes vers le statut de «prêt pour être accrédité» dans un proche l'avenir.

pôle emploi

الوكالة الوطنية للتشغيل
Agence Nationale de l'Emploi

SÉMINAIRE NATIONAL DE RESTITUTION DU PROJET SPRING SUR « L'IMPLÉMENTATION DE LA NORME NA /ISO 26000 »

Dans le cadre du programme d'Appui à la Gouvernance Economique et Politique de l'Algérie « SPRING » financé par l'Union européenne et géré par le P3A, l'Institut Algérien de Normalisation –IANOR- a organisé en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du P3A un séminaire de Restitution du projet « Implémentation de la Norme ISO 26000 » relatif à la Responsabilité Sociétale des Organisations en Algérie.

Ce projet qui a été lancé en Janvier 2017, avait pour objectifs de renforcer les capacités de 15 organisations algériennes à travers la création d'un « pool d'expertise national » supportant ces organisations pilotes dans l'adoption et l'utilisation des principes et des pratiques de responsabilité sociale de la norme ISO 26000. Il ambitionnait aussi de produire un Guide Algérien d'évaluation de la responsabilité sociétale selon la norme NA /ISO 26000.

C'est dans cette optique qu'a été lancé un programme de formation auquel ont adhéré volontairement douze (12) entreprises publiques et privées ainsi que trois (3) collectivités locales qui sont, en l'occurrence, les communes d'El Madania et de Mohammadia (Wilaya d'Alger) et celle de Oued Tlelat (wilaya d'Oran). Ce programme visait à renforcer les capacités des institutions algériennes en matière de gestion et de la pratique de la responsabilité sociétale dans différents domaines dont ceux de la gouvernance économique et sociale, de la protection de l'environnement et des droits de l'homme, et ce, selon des normes internationales.

A l'issue de ce projet d'une durée de 18 mois, dix (10) experts nationaux ont été formés. Ils seront chargés de la formation au profit d'organismes algériens, et de l'élaboration d'un guide national d'évaluation de la NA ISO 26.000.

Au final ce projet a permis d'aboutir à des résultats probants :

- 10 apprenants constituant « le POOL d'expertise national » ont été formés et ont pu montrer leurs compétences dans les domaines de la norme ISO 26000.
- 13 organisations sur les 15 prévues au démarrage du projet ont pu renforcer leurs capacités dans l'adoption et l'utilisation de la norme ISO 26000.
- Un guide Algérien d'évaluation de la responsabilité sociétale selon la norme ISO 26000 a été rédigé, validé par les apprenants et les organisations pilotes et testés sur 5 organisations (04 PME et 1 APC).
- 14 diagnostics ont pu être réalisés sur : 3 APC, 2 EPIC et 9 PME soit 93% de l'objectif Initial.
- 09 plans d'action mis en place par les organisations selon la NA /ISO 26000 ont été validés.

APPUI AU CNES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans le cadre du programme d'Appui à la Gouvernance Economique et Politique en Algérie, financé par l'Union européenne et géré par le P3A, le Conseil National économique et Social,(CNES) en collaboration avec l'Unité de gestion du programme P3A, a organisé mercredi 30 mai, une réunion de restitution, du projet de formation intitulé *« Appui au CNES en matière d'évaluation des politiques publiques , et renforcement des capacités de ses cadres dans le suivi et l'analyse de la conjoncture économique et sociale. »*

Cette réunion de restitution a réuni autour du Secrétaire Général du CNES, les représentants du P3A, de la délégation de l'Union européenne, ainsi que les cadres du CNES, les experts formateurs et les cadres apprenants.
Ce projet de formation qui a débuté en décembre 2016, avait pour objectif principal, le renforcement des capacités des cadres du CNES en matière de suivi et d'analyse de la conjoncture économique et sociale.

Il s'est articulé autour de trois axes principaux : renforcement des capacités des cadres en matière d'études de modélisation de la conjoncture économique et sociale, mise à disposition de logiciels spécifiques pour l'analyse de la conjoncture et assistance en matière d'élaboration d'une nouvelle mouture du rapport de conjoncture semestriel, élaboré par le CNES.

Financé à hauteur de 280, 000,00 euros par l'Union européenne, ce projet a mobilisé durant 18 mois (décembre 2016 – mai 2018), plusieurs experts pour 14 sessions de formation dispensée au profit de 25 cadres du CNES.

Ce projet a bénéficié d'une forte implication du CNES, et a permis d'obtenir d'ores et déjà de nombreux résultats que le Conseil National Economique et Social entend pérenniser et prolonger au-delà de cette formation.

Le CNES qui contribue au développement de la bonne gouvernance économique dans notre pays, a ainsi déclenché une dynamique de mise en conformité de ses outils et méthodes, avec les normes et les meilleures pratiques européennes et internationales. Il s'est notamment doté grâce à ce projet, d'outils d'analyse et de modélisation de la conjoncture (tels : que les tableaux de bord, les indicateurs avancés, des propositions d'indice de confiance…etc.), d'une base de données désormais complète qui permettra d'appréhender l'évolution économique et sociale du pays et de moyens informatiques et de communication modernisés.

المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي
CNES

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION PROSPECTIVE AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE L'ENERGIE

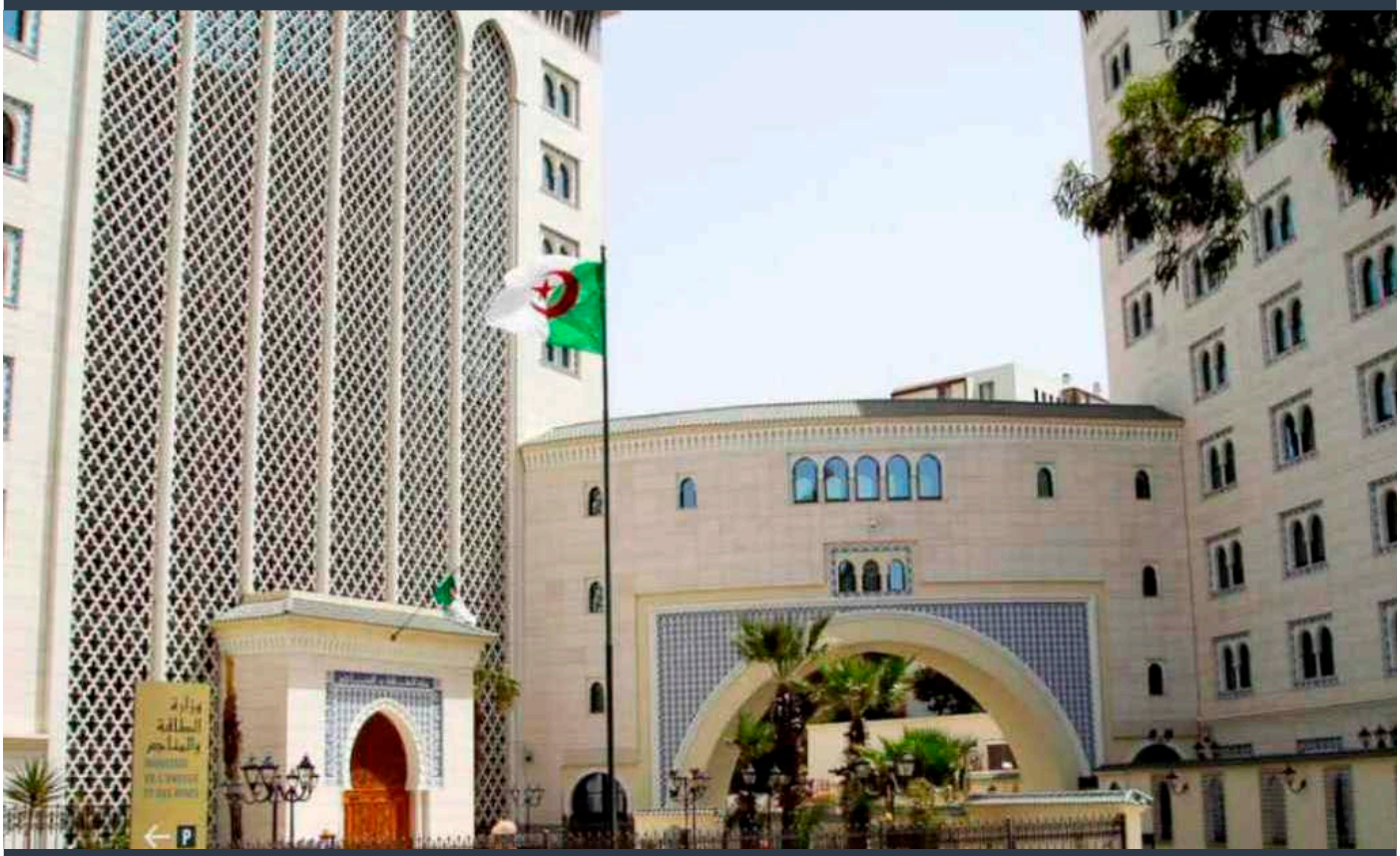

Dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A, une action TAIEX sous forme de « mission d'experts » portant sur « L'Appui au développement de la Fonction Prospective au niveau de l'Administration Centrale du Ministère de l'Energie » a été organisée du 25 au 27 juin 2018 par la Direction Générale de la Prospective du Ministère de l'Energie en partenariat avec la Délégation de l'Union européenne en Algérie.

Cette mission intervient dans un cadre prévu par les dispositions de l'article 61 de l'Accord d'Association relative à la coopération dans le domaine de l'énergie, qui mentionne que la coopération aura pour objectif, entre autres, la mise à niveau institutionnelle, législative et réglementaire ainsi que technique et technologique .

Son objectif était d'accompagner le Ministère de l'Energie, dans sa volonté de renforcer la fonction prospective au sein de son administration centrale. Elle devait aussi établir un diagnostic approfondi, puis concevoir et développer la fonction prospective en vue de faire de la Direction Prospective un pôle de compétence en la matière. Elle a ainsi permis de préparer une feuille de route pour le développement de la fonction prospective au sein de la Direction de la Prospective. Cette feuille de route devait définir le concept et les objectifs et décliner la démarche de mise en place de la fonction prospective au sein du secteur de l'énergie. Elle s'est articulée autour des trois volets suivants :

- La fonction prospective au sein d'une administration centrale,

- Le développement et la mise en place des outils et modèles de prospective énergétique,

- Les besoins de renforcement des capacités.

A l'issue de cette mission, les experts européens en charge de sa conduite avaient formulés des recommandations, au nombre de 11, qui seront organisées selon quatre sections :

» le rôle de la Direction Générale de la Prospective du Ministère algérien de l'Energie,

» les besoins de renforcement de capacité pour assumer cette fonction,

» le recensement des outils, méthodes à acquérir et les moyens pour y parvenir,

» le déroulé dans le temps des actions à mettre en œuvre.

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

LE JUMELAGE ISTITUTIONNEL

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis l'UE. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un véritable contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union européenne (max 5 jours).

CRÉÉ LE CHANGEMENT ENSEMBLE

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion ». SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États Membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.

UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE

Les ACTIONS PONCTUELLES, de courte ou moyenne durée, centrées sur une problématique donnée, permettent de circonscrire le problème identifié et exposé dans la demande et de proposer des solutions techniques. A titre d'exemple, elles ont concerné le domaine de la Normalisation par des diagnostics et des expertises pour des mises à niveau requises pour l'accès aux normes et standards de qualité. De nombreuses actions ont été menées dans d'autres secteurs stratégiques.

PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

SPRING est l'acronyme pour « Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive ». Il a été initié en 2011, pour accompagner les pays du Voisinage Sud suite aux événements du Printemps arabe. Adopté au bénéfice de l'Algérie par la Commission européenne, ce programme vise à renforcer les institutions de gouvernance dans les domaines économique et politique. Ses objectifs consistent à consolider l'Etat de droit, y compris l'accès à la justice, à renforcer la lutte contre la corruption, à encourager la participation de tous les citoyens aux processus de développement, et à améliorer le suivi de la gestion des finances publiques.

CONTACTEZ LE P3A

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12

Site Web : www.p3a-algerie.org
Facebook : www.facebook.com/programmep3a
Twitter : www.twitter.com/p3a_algerie
Chaine Youtube : P3A Algérie
Flickr : www.flickr.com/p3a

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne